

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



1 – Contrat de vente

Le contrat de vente est constitué par l'ensemble des présentes conditions générales et de leurs annexes, ainsi que des conditions particulières de la vente, telles que décrites dans le bon de commande qui leur est joint. Ces éléments, ajoutés d'un formulaire de rétractation, forment un ensemble de 16 pages.

Dans le cas où la commande est passée dans la perspective de la conclusion d'un contrat de location, quelle que soit sa forme, le client et le vendeur conviennent d'ores et déjà de la cession du contrat de vente au loueur sur la désignation duquel le vendeur et le client se sont mis d'accord. De sorte que la vente interviendra finalement entre le vendeur et le loueur. La cession est formalisée par la signature du contrat de location par le client.

2 – Objet du contrat

Le contrat a pour objet la vente du véhicule décrit dans le bon de commande. Le client reconnaît et accepte que le constructeur apporte à ses modèles les modifications liées à l'évolution technique et réglementaire, dès lors qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité et que ces modifications n'affectent pas les caractéristiques que le client a décrites comme déterminantes dans le bon de commande.

3 – Vente à distance ou hors établissement

3.1 – Opérations concernées

Ce dispositif est réservé aux ventes au client consommateur, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, ou au client professionnel, dans les limites définies par l'article L 221-3 du Code de la consommation (le véhicule n'est pas exploité pour l'activité principale du client, lequel n'emploie pas plus de cinq salariés).

Ce dispositif n'est pas applicable aux ventes conclues à l'occasion de foires et salons, ni à la vente de véhicules nettement personnalisés à la demande du client.

3.2 – Droit de rétractation

Le vendeur ne peut recevoir aucun paiement du client avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement (art. L 221-1, 2° du Code de la consommation).

Lorsque la vente est conclue à distance ou hors établissement, au sens de l'article L 221-1 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai calendaire de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et renoncer à la vente. Le délai court à compter du lendemain de la livraison du véhicule, mais la rétractation peut être exercée dès la conclusion du contrat.

L'exercice du droit de rétractation par le client est matérialisé par l'envoi du formulaire de rétractation joint aux présentes ou par tout autre moyen exprimant sa volonté sans ambiguïté et emporte la résolution de la vente.

3.3 – Conséquences

Lorsque le client a exercé son droit de rétractation, il doit restituer le véhicule au vendeur sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze jours de la communication de sa décision, à moins que le professionnel ne propose de récupérer le véhicule plus tôt. Le coût de la restitution est à la charge du client, sauf lorsque le véhicule a été livré à son domicile.

Vente : Le vendeur rembourse au client la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il a été informé de la rétractation du client. Le client est financièrement responsable de la dépréciation du véhicule, lorsqu'elle résulte d'une utilisation autre que celle nécessaire pour établir sa nature, ses caractéristiques et son bon fonctionnement.

Location : Le client qui se rétracte après qu'à sa demande expresse, exprimée sur papier ou tout autre support durable, le contrat de location a commencé sans attendre la fin du délai de rétractation, verse au vendeur un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation, lui-même calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

4 – Vente à crédit

4.1 – Opérations concernées

Ce dispositif est réservé aux ventes assorties d'un crédit affecté ou d'une location avec option d'achat. Il ne concerne pas la vente que le client finance par le recours à un tiers, sans que ce crédit soit formellement associé au contrat de vente.

4.2 - Droit de rétractation

Le client dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, à compter du jour de l'acceptation de l'offre de crédit. L'exercice du droit de rétractation par le client est matérialisé par l'envoi du formulaire de rétractation joint aux présentes ou par tout autre moyen exprimant sa volonté sans ambiguïté. Toutefois, lorsque le client, par une demande expresse, sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emporte résolution de plein droit du contrat de vente, que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par le client. **Attention :** dans ce cas, la rétractation exercée entre le

quatrième et le quatorzième jour de l'acceptation de l'offre de crédit, n'emporte que la résolution du crédit, sans affecter la vente, qui produit tous ses effets.

4.3 – Conséquences

L'exercice du droit de rétractation emporte la résolution de la vente. Le vendeur rembourse au client toute somme que ce dernier aurait versée d'avance. Cette créance du client est productive d'intérêt à compter du huitième jour suivant sa demande de remboursement, au taux de l'intérêt légal, majoré de moitié.

Dans ce cas, le client doit restituer le véhicule sans délai et ne peut s'opposer à sa récupération par le vendeur, aux frais de ce dernier.

5 – Prix

Le prix inclut l'ensemble des frais de mise à disposition et de préparation du véhicule, lorsqu'elles constituent des prestations inévitables et nécessaires à la livraison d'un véhicule immédiatement utilisable (transport, préparation, fourniture d'un jeu de plaques d'immatriculation, notamment). Le forfait de mise à la route est toujours optionnel et composé de prestations et fournitures supplémentaires, dont le détail figure sur le bon de commande.

Le vendeur garantit le prix du véhicule jusqu'à l'expiration du délai de livraison. Cette garantie de prix est prolongée jusqu'à la livraison effective, lorsque le retard n'en est pas imputable au client. Par exception, le vendeur n'est pas tenu de garantir le prix, lorsque le client a expressément indiqué qu'il ne prendrait pas livraison avant trois mois et dans le cas où une nouvelle réglementation imposerait des modifications techniques.

6 – Paiement

Le paiement du prix du véhicule est effectué par le versement d'un acompte à la commande, puis par le versement du solde, concomitamment à la livraison, par le crédit effectif du compte du vendeur en cas de virement bancaire ou par la remise d'un chèque de banque. Si le client est un professionnel, le retard dans le paiement du prix l'expose au paiement de pénalités.

Dans le cas d'une vente à distance (art. 3), aucun paiement ne peut intervenir de la part du client consommateur avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une vente à crédit (art. 4), aucun paiement ne peut intervenir avant l'acceptation de l'offre de crédit par le client consommateur. Aucun paiement ne peut intervenir de la part du client consommateur avant l'expiration d'un délai de quatorze jours, si la vente à crédit a été opérée à distance.

Réserve de propriété : le véhicule reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de son prix et de ses accessoires éventuels.

7 – Livraison

Sauf convention contraire, la livraison intervient dans les locaux du vendeur. La notification de la mise à disposition du véhicule oblige le client à prendre livraison du véhicule dans un délai de dix jours.

La livraison emporte le transfert des risques.

8 - Incessibilité

Le contrat de vente n'est pas cessible par une partie, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie. Par exception à ce qui précède, le client reconnaît et accepte expressément le droit du vendeur de céder le contrat à l'organisme qui assure le financement du véhicule, lorsque cette cession est requise, comme dans la mise en œuvre d'une location avec option d'achat ou de location longue durée, par exemple.

9 – Résolution

Lorsque le vendeur n'a pas livré le véhicule dans le délai convenu, le client a la faculté d'annuler la commande et d'exiger le remboursement des versements déjà effectués, majorés des intérêts calculés au taux légal. Si le remboursement n'est pas intervenu dans les quatorze jours de la dénonciation du contrat de vente, son montant est majoré de 10 % si le remboursement intervient au plus tard quatorze jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à trente jours, puis de 50 % ultérieurement.

Lorsque le client n'a pas payé le prix convenu à la date de son exigibilité (la date de mise à disposition effective du véhicule), le vendeur peut prononcer la résolution de la vente, à l'expiration d'un délai de sept jours suivant la réception d'une mise en demeure de payer restée non satisfaite.

La vente à crédit est résolue de plein droit, lorsqu'à l'expiration d'un délai de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre de crédit par le client, le prêteur n'a pas informé le vendeur de l'attribution du crédit.

10 – Garantie

10.1 – Garantie commerciale MG Motor

Durée - La période de garantie court à compter de la première mise en circulation, pendant sept ans ou 150.000 kilomètres, au premier terme échu, La garantie est transférée à chaque nouveau propriétaire jusqu'à expiration de sa durée.

Couverture - la garantie couvre :

- la réparation, le remplacement ou l'ajustement sans frais de toute pièce dont la défaillance résulte d'un défaut de fabrication ou de matière ;

- les défauts de peinture, notamment le cloquage, l'écaillage, les craquements, la décoloration de la surface peinte visible des panneaux de carrosserie résultant d'un défaut de fabrication ou de matière ;
- les défauts affectant les pièces d'usure, à l'exception des pneus, résultant d'un défaut de fabrication ou de matière, survenus lors des vingt-quatre premiers mois de la période de garantie ou avant la première révision payante, au premier terme échu ;
- la défaillance de toute pièce remplacée dans le cadre de la garantie, sans que ce remplacement n'emporte aucune prorogation de la période de garantie MG.

Batterie haute tension - Lors d'un contrôle de capacité chez un Réparateur Agréé MG, s'il est déterminé que la batterie haute tension a subi une baisse de capacité inférieure à 70 % de la valeur d'origine lors de la livraison de votre véhicule, la tranche inférieure à 70 % sera considérée comme une perte excessive. Dans la mesure du possible, la portion de perte excessive sera réparée. Si elle n'est pas réparable, la batterie haute tension sera remplacée par une batterie neuve ou reconditionnée.

Conditions - Les demandes de prise en charge au titre de la Garantie MGF doivent être adressées à un Réparateur Agréé du Réseau MG. Les travaux ne peuvent être effectués dans le cadre de la Garantie MG que par des Réparateurs Agréés du Réseau MG. Le bénéfice de la garantie peut être remis en cause lorsque le véhicule n'a pas été entretenu ou réparé en conformité avec les prescriptions du constructeur.

Sous réserve des recours légaux, la dépréciation du véhicule, les pertes consécutives à son immobilisation ou toute autre dépense ou perte occasionnée par le défaut du véhicule, ne donnent lieu à aucune indemnisation.

Le détail des conditions de la garantie commerciale MG est disponible auprès des Concessionnaires du réseau MG.

Limitations - Les pièces d'usure consommables ou à remplacer dans le cadre du programme d'entretien sont soumises à une garantie spécifique, lorsque la défaillance résulte d'un défaut de fabrication ou de matière.

Le système d'info-divertissement (système multimédia, module DAB, microphone, antenne, haut-parleurs, etc...) est garanti trente-six mois ou 72.000 kilomètres, au premier terme échu.

La trappe de recharge électrique et le câble de recharge sont garantis vingt-quatre mois.

La peinture est garantie pendant trois ans ou 72.000 kilomètres, au premier termes échu.

Les panneaux de carrosserie (capot, toit, coffre, hayon, ailes avant, ailes arrière, portes, moulures latérales, montants et soubassement de carrosserie) sont garantis contre la perforation due à la rouille, de l'intérieur vers l'extérieur, pendant une période de sept ans, à condition que le véhicule soit inspecté annuellement par un Réparateur Agréé MG pendant toute la durée de la période de garantie, que la fiche d'inspection annuelle de la garantie anti-perforation MG et le registre des inspections anti-perforation soient dûment remplis et tamponnés.

Les véhicules électriques et hybrides utilisés dans le cadre d'un usage professionnel pour le transport de personnes sont garantis pour une durée de vingt-quatre mois, kilométrage illimité, puis pour un kilométrage de 100.000 kilomètres jusqu'à trente-six mois, au premier terme échu. Pour être éligible, le véhicule doit être enregistré par un Concessionnaire MG comme véhicule à usage professionnel auprès de MG, en utilisant le formulaire d'enregistrement de véhicule professionnel. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'annulation de la garantie MG. Cette limitation inclut les composants du groupe motopropulseur haute tension et la batterie haute tension.

10.2 – Garanties légales

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.
Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).
Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

11 – Reprise de l'ancien véhicule

Le bon de commande du véhicule neuf peut prévoir la reprise par le vendeur de l'ancien véhicule du client. Dans ce cas, la vente du véhicule neuf et la reprise de l'ancien véhicule constituent un ensemble indivisible : la résolution de l'un emporte la résolution de l'autre.

En cas de résolution de la vente et lorsque le véhicule repris a fait l'objet d'une mise en état, les frais correspondants sont mis à la charge du client. Ce dispositif trouve ses limites dans l'exercice du droit de rétractation que la loi reconnaît au client consommateur. Si, dans le même cas, le véhicule a été revendu par le vendeur, sa restitution s'opère par le paiement d'une somme correspondant à son prix de revente, déduction faite de la commission du vendeur, dont le montant ne peut être inférieur au prix de reprise convenu.

Le client livre son ancien véhicule au vendeur, au plus tard au jour de la livraison du véhicule neuf, dans un état exactement conforme à celui que les parties ont constaté dans la fiche d'estimation établie au moment de passer la commande du véhicule neuf.

12 – Règlement des litiges et médiation

La survenance d'un litige qui trouverait naissance dans le cadre du contrat de vente doit faire l'objet d'une tentative de règlement amiable entre le vendeur et le client.

Le client peut également contacter le Service Relation Clientèle de SAIC MOTOR France/MG MOTOR, Immeuble Workstation, 25 quai du Président Paul Doumer, 92400 Courbevoie, lui étant rappelé que ce dernier ne peut pas se substituer au vendeur.

Lorsqu'il a la qualité de consommateur, le client a la possibilité de saisir du litige un médiateur de la consommation, soit directement en ligne sur son site internet (<https://mediationcmfm.eu>), soit en remplissant un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur et en l'adressant par courrier à Médiation CMFM, 19 avenue d'Italie 73013 Paris.

Dans tous les cas, lorsque le client est un particulier, il peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Lorsque le client est un professionnel, les parties conviennent expressément de réserver les litiges auxquels le contrat donnerait naissance à la compétence du Tribunal de commerce de Nanterre.

13 – Données

Les données personnelles du client font l'objet d'un traitement, tant par le vendeur que par le constructeur, détaillé en annexes 1 et 2.

14 – Annexes

Cinq annexes :

- 1 – annexe traitement des données par le vendeur : information et formulaire de consentement ;
- 2 - annexe traitement des données par MG MOTOR : information et formulaire de consentement ;
- 3 - formulaire de rétractation vente à crédit ;
- 4 - formulaire de rétractation vente à distance.

A, le / /

Pour le vendeur

Pour le client

Mme, Mr. .

ANNEXE 1 – TRAITEMENT DES DONNEES PAR MG France (TEST)

Les données personnelles du client ou de son représentant sont collectées par le vendeur en qualité de **responsable conjoint du traitement**, conformément à l'article 26 du RGPD. Cette responsabilité conjointe entre le vendeur et **SAIC Motor France** implique que les deux parties travaillent ensemble pour déterminer les finalités et les moyens du traitement des données.

Les données sont conservées par le vendeur pour une durée maximale de **dix ans**, sauf si une durée différente est imposée par la loi ou si le client exerce son droit à l'effacement avant cette période.

Les tableaux suivants décrivent les finalités du traitement, les données concernées et le fondement légal correspondant.

Finalité 1 : Exécution du contrat de vente, de financement, de location, garantie, rappel	
Fondement légal : Exécution du contrat auquel la personne concernée est partie, art. 6.1.b), respect d'une obligation légale, art. 6.1.c)	
Données concernées	Traitement nécessaire
Nom, adresse, n° téléphone, adresse électronique, sexe, date de naissance, profession, n° de TVA (si professionnel), données bancaires	
Date et n° de commande, date de livraison, date de début de financement, date de début de la garantie	
Type de véhicule commandé, livré, caractéristiques, n° d'identification du véhicule, date de première immatriculation, n° d'immatriculation, kilométrage	
Informations OBD et données du véhicules, dans le cadre de mises à jour logicielles et matériel, connexion du véhicule et mise en œuvre de ses fonctionnalités OTA	
Informations échangées dans le cadre de la livraison, de la garantie et du rappel	

Finalité 2 : Marketing, prospection, suivi commercial, présentation de produits ou services, enquêtes de satisfaction
Fondement légal : Consentement de la personne concernée, art. 6.1.a) du RGPD
Données concernées
Nom, adresse postale, n° téléphone, adresse électronique

Le consentement pour ces communications sera demandé séparément dans le formulaire de consentement marketing, conformément à l'article 6.1.a) du RGPD.

Droits des personnes concernées :

En vertu du **RGPD**, le client dispose des droits suivants concernant vos données personnelles :

- **Droit d'accès** à vos données (art. 15 RGPD),
- **Droit de rectification** des données incorrectes (art. 16 RGPD),
- **Droit à l'effacement** (droit à l'oubli, art. 17 RGPD),
- **Droit à la limitation** du traitement (art. 18 RGPD),
- **Droit d'opposition** au traitement (art. 21 RGPD),
- **Droit à la portabilité** des données (art. 20 RGPD).

Ces droits peuvent être exercés en contactant le **Responsable des Données Personnelles** du vendeur à l'adresse suivante : **dpo@mgmotor.eu**

Le client peut également adresser toute réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - Service des plaintes - 3 place Fontenoy - TSA80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

A, le / /

Pour le vendeur

Pour le client

Mme, Mr.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU TRAITEMENT DES DONNÉES PAR MG France (TEST)

Vos informations et votre confidentialité sont importantes pour nous. Merci de nous indiquer comment vous souhaitez être contacté(e) pour recevoir des communications marketing.

Finalité du traitement :

Les données collectées seront utilisées pour :

- vous informer sur nos nouveaux produits et services,
- vous envoyer des promotions et des offres spéciales,
- réaliser des enquêtes de satisfaction pour améliorer nos services,
- créer un profil utilisateur afin de personnaliser les offres que nous vous envoyons.

Fondement légal :

Le traitement de vos données personnelles repose sur votre consentement, conformément à l'article 6.1.a) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Consentement pour les communications marketing :

Je consens à recevoir des communications marketing de concernant les offres spéciales, nouveaux produits et services de **MG France (TEST)** :

par tous les canaux (e-mail, SMS, appel téléphonique).

OU

- par **e-mail**
- par **SMS**
- par **appel téléphonique**

Droits des personnes concernées :

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le retrait n'affectera pas les traitements réalisés avant cette demande. Pour cela, veuillez contacter le délégué à la protection des données de **MG France (TEST)** à test@orderingsystem.com ou par courrier à **25 Quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie**.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, je peux contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A, le / /

Signature du client

ANNEXE 2 – TRAITEMENT DES DONNEES PAR MG MOTOR – information et formulaire de consentement

Information en vertu des articles 12 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Nous vous informons ci-dessous du traitement de vos données personnelles et des droits que vous reconnaît le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), si vous concluez un contrat d'achat d'un véhicule neuf ou si vous êtes notre personne de contact pour un tel contrat.

Les données personnelles telles que définies par le RGPD sont toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable (" personne concernée "), par exemple, le nom, l'adresse, l'e-mail, les données de commande, les données du véhicule.

Dans notre avis de confidentialité, nous utilisons divers termes définis par le RGPD. Il s'agit notamment de termes tels que traitement, restriction du traitement, profilage, pseudonymisation, responsable du traitement, sous-traitant, destinataire, tiers, consentement, autorité de contrôle et organisation internationale. Vous pouvez trouver les définitions correspondantes de ces termes à l'article 4 du RGPD.

1. Qui est responsable du traitement des données et qui puis-je contacter ?

L'entité responsable du traitement des données personnelles est :

SAIC Motor France

(ci-après dénommée "MG Motor" ou "nous/notre/nos")

Workstation

25 Quai du Président Paul Doumer

92400 Courbevoie

France

Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse ci-dessus en ajoutant "à l'attention du responsable de la protection des données" ou par courrier électronique à l'adresse dpo@mgmotor.eu

2. D'où proviennent vos données et quels types de données sont concernés ?

Nous traitons les données personnelles que nous recevons de votre part dans le cadre de notre relation contractuelle et notamment dans le cadre de la conclusion du contrat d'achat et de toute communication postale, électronique et téléphonique. En outre, nous recevons vos données des sources suivantes :

- Concessionnaires
- Ateliers agréés MG

Les types de données concernés sont les suivants :

- Données personnelles du client ou de la personne de contact chez le client, notamment le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique ; le sexe, la date de naissance, le numéro de TVA (si client professionnel)
- Dans le cas des représentants autorisés, leurs données de base, en particulier leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone, leur adresse électronique, leur date de naissance
- Données contractuelles telles que la date de commande et de confirmation ainsi que le numéro et la date de livraison, la date de remise du véhicule sous contrat, la date de début de la garantie
- Données relatives au véhicule, en particulier le type de véhicule livré, le numéro d'identification du véhicule, la date de la première immatriculation, le numéro d'immatriculation

Lorsque vous vous rendez chez un concessionnaire, un atelier ou un partenaire de service SAIC MG agréé, celui-ci recueillera les données émises par votre véhicule, qui nous seront envoyées pour être communiquées conformément au règlement (UE) 2021/392. Cette collecte de données aura lieu chaque fois que votre véhicule sera entretenu, sauf si vous, en tant que propriétaire du véhicule, refusez expressément de mettre ces données à disposition. Les données collectées sont les suivantes : numéro d'identification du véhicule, consommation totale de carburant (durée de vie), distance totale parcourue (durée de vie), consommation totale de carburant en mode d'épuisement de la charge (durée de vie), consommation totale de carburant en mode d'augmentation de la charge sélectionnable par le conducteur (durée de vie), distance totale parcourue en mode d'épuisement de la charge avec moteur éteint (durée de vie), distance totale parcourue en mode d'épuisement de la charge avec moteur tournant (durée de vie), distance totale parcourue en mode d'augmentation de la charge sélectionnable par le conducteur (durée de vie), énergie totale du réseau dans la batterie (durée de vie).

3. À quelles fins traitons-nous vos données et sur quelle base juridique ?

Nous traitons les données personnelles conformément aux dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) et aux lois locales sur la protection des données aux fins suivantes et sur la base des fondements juridiques suivants :

Finalité	Base juridique
<p>Les données personnelles sont traitées pour l'exécution de nos obligations contractuelles envers vous, en particulier aussi pour l'exécution du contrat de garantie.</p> <p>Nous traitons vos données personnelles pour l'exécution du contrat, y compris le traitement de la garantie ainsi qu'à des fins de service à la clientèle. Plus précisément, les traitements des données client par le service client comprend les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un service d'assistance routière aux clients • Fournir un service de réclamation de garantie aux clients • Fournir une assistance technique aux clients (par exemple, mises à jour des produits, diagnostic à distance, réparation, amélioration des produits). • Trouver les bonnes pièces pour les clients • Cibler les véhicules à réparer <p>De plus amples détails peuvent être trouvés dans nos documents contractuels respectifs, en particulier les conditions générales.</p>	<p>Exécution d'un contrat ou exécution de mesures précontractuelles à la demande de la personne, art.6 §1b du RGPD</p>
<p>Dans la mesure où vous nous avez donné votre consentement pour traiter des données à caractère personnel à certaines fins, notamment pour vous contacter à des fins publicitaires (par exemple newsletter, démarche publicitaire par téléphone, e-mail, SMS, etc.), ce traitement est licite sur la base de votre consentement.</p> <p>Tout consentement donné peut être retiré à tout moment. Veuillez noter que le retrait n'est effectif que pour l'avenir. Le traitement qui a eu lieu avant le retrait n'est donc pas affecté par le retrait. La rétractation peut être envoyée aux coordonnées ci-dessus ou à dpo@mgmotor.eu.</p>	<p>Consentement, art.6 §1a du RGPD</p>
<p>Nous traitons vos données au-delà de l'exécution effective du contrat dans la mesure où cela est nécessaire pour protéger nos intérêts légitimes ou ceux de tiers. Cela comprend les traitements de données suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure où cela est nécessaire pour faire valoir des revendications juridiques et pour défendre des litiges • Exécution du contrat de vente et soutien aux concessionnaires, • Suivi après-vente du véhicule, • Campagnes de rappel de véhicules (responsabilité du fait des produits) • Traitement des plaintes générales • Partage de données intra-groupe : Les sociétés du groupe SAIC peuvent traiter vos données pour remplir les obligations contractuelles et les exigences légales et réglementaires du groupe aux fins suivantes : (a) garantie et support de garantie ; (b) audits internes et rapports internes. 	<p>Intérêts légitimes, art.6 §1f du RGPD</p>
<p>Nous traitons vos données pour le système d'appel d'urgence (eCall). eCall est un service obligatoire dont sont équipées toutes les voitures vendues dans l'Espace économique européen (EEE). eCall est strictement limité aux situations d'urgence et signifie qu'un appel d'urgence est effectué automatiquement en cas d'accident grave, détecté par les capteurs du véhicule. Un appel au 112 sera effectué automatiquement par la voiture et les données énumérées ci-dessous sont automatiquement transmises. Cette fonction peut également être déclenchée manuellement via le bouton SOS. Lors d'un appel d'urgence, les données suivantes sont traitées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de véhicule et numéro d'identification du véhicule (VIN), • Type de carburant (par exemple, essence, diesel, gaz, électrique), • Information indiquant si un appel a été déclenché automatiquement ou manuellement • Spécification de la propulsion ou du moteur du véhicule • Heure de l'accident, • Localisation du véhicule, • Deux dernières localisations du véhicule (différences de longitude et de latitude par rapport à la position actuelle du véhicule), • Sens de la marche du véhicule, • Nombre d'occupants (sur la base des ceintures de sécurité portées). <p>L'eCall est transmis au service d'urgence public 112. Il n'y a pas de suivi permanent de la voiture. Les données ne sont collectées que lorsque l'appel électronique est effectué, et les seules entités qui y ont accès sont MG Motor et le service d'urgence lui-même. Toutefois, ils peuvent transmettre ces données à des services d'urgence spécialisés (par exemple une ambulance) si nécessaire. Pour plus d'informations sur le traitement des données effectué par le système embarqué eCall basé sur le 112, voir le manuel du propriétaire.</p>	<p>Protection des intérêts vitaux du conducteur et de ses passagers, art.6 §1d du RGPD</p> <p>Respect d'une obligation légale, art.6 §1c du RGPD</p>
<p>Nous sommes également soumis à des obligations juridiques, c'est-à-dire à des exigences légales. Il s'agit notamment de l'accomplissement des obligations de stockage, de contrôle et de déclaration prévues par le droit fiscal.</p> <p>En particulier, SME traite les données relatives aux véhicules et aux émissions mentionnées au point 2 afin de satisfaire aux exigences du règlement d'exécution (UE) 2021/392.</p>	<p>Respect d'une obligation légale, art.6 §1c du RGPD</p>

4. Qui peut accéder à mes données ?

Au sein de notre entreprise, seuls les services qui ont besoin de vos données pour remplir nos obligations contractuelles et légales y auront accès

Les sous-traitants auxquels nous avons recours (art. 28 du RGPD) peuvent également recevoir des données à ces fins. Il s'agit d'entreprises appartenant aux catégories des services informatiques, de la logistique, des services d'impression, des télécommunications, du recouvrement de créances, du conseil et de la consultation, ainsi que de la vente et du marketing. Lorsque nous faisons appel à des sous-traitants pour fournir nos services, nous prenons les précautions juridiques appropriées et les mesures techniques et organisationnelles correspondantes pour assurer la protection des données personnelles conformément aux dispositions légales pertinentes.

Par principe, nous ne communiquons vos données à des tiers, qui ne sont pas nos sous-traitants, que si cela est nécessaire, par exemple :

- Basé sur l'article 6 §1b du RGPD pour des mesures contractuelles
- Sur la base d'exigences légales, conformément à l'article 6 §1c du RGPD
- Sur la base d'intérêts légitimes, conformément à l'article 6 §1f du RGPD, dans le fonctionnement économique et efficace de notre entreprise
- Vous avez consenti au transfert des données

À cet égard, des données sont échangées avec nos distributeurs.

Responsabilité conjointe de traitement et partage des données entre nous et nos concessionnaires

Nous partageons vos informations avec les concessionnaires que nous avons désignés pour distribuer nos véhicules. En outre, nous partageons vos données dans le but de fournir des services de garantie et d'autres services à la clientèle ainsi qu'à des fins de marketing, à condition que le client ait donné son consentement à des fins de marketing. Il s'agit des données spécifiées ci-dessus, c'est-à-dire notamment vos nom et prénom, adresse, téléphone, e-mail, données du contrat, modèle et numéro d'identification du véhicule.

Pour le traitement des données personnelles, nous et nos Concessionnaires sommes des responsables conjoints du traitement au sens de l'art. 26 du RGPD. Conformément à l'art. 26 du RGPD, nous concluons un accord de responsabilité conjointe avec nos Concessionnaires et divulguons l'essence de l'arrangement aux personnes concernées.

Le contenu principal de cet accord est que nos Concessionnaires, en raison de leur relation contractuelle directe avec vous, sont le premier point de contact avec vous en ce qui concerne l'exercice des droits des personnes concernées conformément aux Art. 15 et suivants du RGPD. Nonobstant cela, vous pouvez contacter à la fois les Concessionnaires et MG Motor aux fins de l'exercice de vos droits de personne concernée.

Lors de l'échange de données personnelles, nous nous appuyons sur nos intérêts légitimes dans le fonctionnement d'un système de distribution efficace, Art. 6 §1f du RGPD et sur l'exécution des obligations contractuelles, en particulier le contrat de garantie, Art. 6 §1b du RGPD.

Si vous faites valoir des droits à la garantie ou utilisez nos services de garantie ou d'autres services liés aux véhicules, nous transmettons vos données, en particulier votre prénom et votre nom, les données de votre contrat d'achat, la date de la première immatriculation de votre véhicule, le modèle du véhicule, le numéro d'identification du véhicule ainsi que le numéro d'immatriculation à nos ateliers agréés, qui en ont besoin pour l'exécution du service.

Dans le cadre du transfert de données intra-groupe, nous partageons vos données avec notre société mère SAIC Motor Corporation Limited, 489 Weihai Road, Jing'an District, Shanghai, 200041, Chine, SAIC Motor INTERNATIONAL CO., LTD (SMIL), No.2119 Zhangyang Rd., Pudong, Shanghai, Chine. En principe, cela ne concerne que le numéro d'identification du véhicule.

Tout autre transfert de données à des tiers qui ne sont pas des sous-traitants n'a lieu que sur la base d'exigences légales. Dans ces conditions, les destinataires des données à caractère personnel peuvent être, par exemple, des autorités étatiques (y compris des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires).

Pour nous conformer au règlement d'exécution (UE) 2021/392, nous divulguons le VIN et les données en conditions d'utilisation réelles (article 2 c du règlement UE 2019/631) à l'État membre où a lieu l'immatriculation du véhicule ou à un organisme public chargé de cette tâche par cet État membre ou à des organismes ou établissements désignés et contrôlés par cet État membre, y compris des organismes privés autorisés.

5. Combien de temps mes données seront-elles conservées ?

Les données collectées aux fins énoncées ici ne sont conservées que le temps nécessaire, en particulier nous traitons et conservons vos données personnelles pendant la durée de notre relation contractuelle.

En outre, nous sommes soumis à diverses obligations d'enregistrement et de stockage, qui résultent de mesures réglementaires. Sur la base de ces exigences légales, nous sommes tenus d'effectuer un stockage temporaire supplémentaire sur la base de l'art. 6 §1c du RGPD. Conformément aux délais de conservation prévus par cette réglementation, nous conservons vos données au-delà de la fin de la relation contractuelle pour une durée de 10 ans.

Conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/392, les données en conditions d'utilisation réelles pour un véhicule donné sont collectées pendant une période maximale de 15 ans à compter de la date à laquelle les données de ce véhicule ont été

signalées pour la première fois à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Les VIN et les données en conditions réelles collectées doivent ensuite être conservés pendant les périodes suivantes : (a) par les concessionnaires et réparateurs agréés de SAIC MG, jusqu'à ce que ces données aient été transmises à SAIC MG, (b) par SAIC MG jusqu'à ce que ces données aient été communiquées le 1er avril de chaque année, à compter de 2022, (c) par les organismes et établissements chargés du contrôle technique, jusqu'à ce que ces données aient été transmises à l'AEE, ou à l'autorité désignée par les États membres pour communiquer les données à l'AEE, (d) par les autorités désignées par les États membres pour communiquer les données du monde réel à l'EEE, jusqu'à ce que ces données aient fait l'objet d'un rapport annuel le 1er avril, (e) par l'EEE, jusqu'à 20 ans à compter de la date à laquelle les données ont été téléchargées pour la première fois dans le Business Data Repository (BDR) de l'EEE conformément à l'article 9, paragraphe 3, du règlement d'exécution (UE) 2021/392 ou dans le Central Data Repository (CDR) conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2021/392.

En outre, la conservation des preuves dans le cadre des dispositions légales de prescription peut nécessiter un stockage supplémentaire. Le stockage supplémentaire pour une période limitée est fondé sur l'art. 6 §1f du RGPD, afin de préserver nos intérêts légitimes pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux.

6. Les données sont-elles transférées à un pays tiers ou à une organisation internationale ?

Les données fournies sont traitées au sein de l'Union européenne ainsi qu'aux États-Unis et en Chine. Pour les pays ne disposant pas d'une décision d'adéquation de la Commission conformément à l'article 45 du RGPD, comme c'est le cas des États-Unis et de la Chine, nous convenons généralement de clauses de protection des données standard de l'UE avec les destinataires de vos données.

Remarque : la protection des données personnelles aux États-Unis et en Chine ne correspond pas au niveau de protection des données requis par l'UE. En particulier, il n'existe pas de droits exécutoires ou seulement des droits limités qui garantissent la protection de vos données contre l'accès par les autorités publiques. Il existe donc un risque que ces organismes gouvernementaux puissent accéder aux données à caractère personnel sans que le transmetteur de données ou le destinataire ne soit en mesure de l'empêcher efficacement.

7. Quels sont mes droits en tant que personne concernée ?

Conformément à l'art. 15 du RGPD, vous avez le droit de savoir si des données à caractère personnel vous concernant sont traitées ou non, et, lorsque c'est le cas, d'accéder aux données à caractère personnel. Dans ce cas, nous vous fournirons les données personnelles stockées. Vous avez également le droit d'obtenir les informations spécifiées en détail à l'art. 15 §1 du RGPD. Toutefois, le droit susmentionné n'est pas illimité ; les limitations du droit se trouvent notamment à l'art. 15 §4 du RGPD.

Vous avez le droit d'obtenir sans retard excessif la rectification des données personnelles inexacts vous concernant et de compléter les données personnelles incomplètes conformément à l'Art. 16 du RGPD.

Vous avez le droit d'obtenir sans délai indu l'effacement des données personnelles vous concernant conformément à l'art. Art. 17 du RGPD. Le droit à l'effacement ("droit à l'oubli") n'est pas illimité. En particulier, l'effacement ne peut pas être exigé, si nous avons besoin de traiter davantage vos données personnelles pour exécuter notre contrat, pour remplir une obligation légale ou pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux. Les exigences et les restrictions du droit à l'effacement sont exposées en détail à l'art. 17 du RGPD.

Vous avez le droit, conformément à l'art. 18 du RGPD, de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint si l'une des conditions de l'Art. 18 §1 du RGPD est remplie. Dans ce cas, nous pouvons continuer à stocker ces données, mais nous ne pouvons les traiter que dans des conditions strictes. Les conditions et les limites du droit de restreindre le traitement sont exposées en détail à l'art. 18 du RGPD.

Conformément à l'art. 20 du RGPD, vous avez un droit à la portabilité des données. Vous pouvez demander à recevoir les données personnelles que vous nous avez fournies, que nous traitons de manière automatisée sur la base du contrat existant entre nous ou de votre consentement, dans un format structuré, commun et lisible par machine. En outre, vous pouvez nous demander de transmettre ces données directement à un autre responsable, dans la mesure où cela est techniquement possible. Les exigences et les restrictions des droits susmentionnés en détail se trouvent à l'art. 20 § 3 et 4 du RGPD.

Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles à tout moment. Veuillez noter que le retrait ne prend effet que pour l'avenir et n'affecte pas la légalité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'au retrait.

Informations quant à votre droit d'opposition selon l'art. 21 du RGPD

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données personnelles vous concernant qui se fonde sur l'art. 6 §1e du RGPD (traitement des données dans l'intérêt public) et l'art. 6 § 1f du RGPD (traitement des données fondé sur la conciliation des intérêts) ; cela inclut également le profilage en vertu de ces dispositions au sens de l'art. 4 du RGPD.

Si vous vous y opposez, nous ne traiterons plus vos données personnelles, à moins que nous ne puissions démontrer des motifs légitimes impérieux pour le traitement qui l'emportent sur vos intérêts, droits et libertés, ou que le traitement serve à faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux.

Dans certains cas, nous traitons vos données personnelles à des fins de marketing direct. Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données personnelles vous concernant aux fins d'un tel

marketing ; cela s'applique également au profilage dans la mesure où il est associé à ce marketing direct. Si vous vous opposez au traitement à des fins de marketing direct, nous ne traiterons plus vos données personnelles à ces fins.

Les objections ne requièrent pas de forme particulière et ne donnent lieu à aucun frais, hormis les frais de transmission selon les tarifs de base. Dans la mesure du possible, toute objection doit être adressée à l'adresse ou au courriel susmentionnés.

Les notifications et mesures susmentionnées que vous avez demandées seront mises à votre disposition gratuitement, conformément à l'art. 12 §5 du RGPD.

Vous êtes en droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données si vous estimez que le traitement de vos données personnelles viole le RGPD, sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire.

8. Dans quelle mesure existe-t-il une prise de décision automatisée, y compris le profilage ?

Par principe, nous n'utilisons pas de prise de décision entièrement automatisée conformément à l'article 22 du RGPD. Si nous devons utiliser ces procédures dans des cas individuels, nous vous en informerons séparément. Nous ne traitons pas non plus vos données de manière automatique dans le but d'évaluer certains aspects personnels (profilage).

9. Suis-je obligé de fournir des données ?

Dans le cadre de notre relation contractuelle, vous ne devez fournir que les données à caractère personnel qui sont nécessaires à l'établissement, à l'exécution et à la résiliation de la relation contractuelle, c'est-à-dire en particulier du contrat de garantie, ou que nous sommes légalement tenus de collecter. Sans ces données, nous devons généralement refuser de conclure le contrat ou ne serons plus en mesure d'exécuter un contrat existant et devons éventuellement le résilier.

10. Mises à jour de l'avis de confidentialité

En raison de l'évolution constante des conditions techniques et économiques, nous mettons régulièrement à jour notre avis de confidentialité. La version actuelle sera à votre disposition en ligne. Nous vous informerons individuellement en cas de modifications importantes.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU TRAITEMENT DES DONNÉES PAR MG MOTOR

Vos informations et votre confidentialité sont importantes pour nous. Merci de nous indiquer comment vous souhaitez être contacté(e) pour des communications marketing.

Finalité du traitement :

Les données collectées seront utilisées pour :

- vous informer sur nos nouveaux produits et services,
- vous envoyer des promotions et des offres spéciales,
- réaliser des enquêtes de satisfaction pour améliorer nos services,
- créer un profil utilisateur afin de personnaliser les offres que nous vous envoyons.

Fondement légal :

Le traitement de vos données personnelles repose sur votre consentement, conformément à l'article 6.1.a) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Consentement pour les communications marketing :

Je consens à recevoir des communications marketing de MG MOTOR concernant les offres spéciales, nouveaux produits et services :

par tous les canaux (e-mail, SMS, appel téléphonique).

OU

- par **e-mail**
- par **SMS**
- par **appel téléphonique**

Droits des personnes concernées :

Tout consentement donné peut être retiré à tout moment. Veuillez noter que le retrait n'est effectif que pour l'avenir. Le traitement qui a eu lieu avant le retrait n'est donc pas affecté par le retrait. La rétractation peut être envoyée à dpo@mgmotor.eu ou l'adresse postale figurant en tête de la présente annexe.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, je peux contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A, le / /

Signature du client

ANNEXE 3 – FORMULAIRE DE RETRACTATION VENTE A CREDIT

Annexe à l'article R 312-9 du Code de la consommation

A renvoyer au plus tard quatorze jours après la date de votre acceptation du contrat de crédit.

Lorsque le crédit sert exclusivement à financer la fourniture de biens particuliers ou la prestation de services particuliers, que le contrat de crédit mentionne, et que vous avez opté, par demande écrite signée et datée, pour la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, ce délai de rétractation expire à la date à laquelle le bien est livré ou le service fourni, sans pouvoir excéder quatorze jours, ni être inférieur à trois jours, sauf en cas de vente ou de démarchage à domicile : dans ce cas-là, le délai de rétractation est de quatorze jours, quelle que soit la date de livraison du bien.

Le délai commence à courir à compter du jour de votre acceptation de l'offre de contrat de crédit.

La présente rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration des délais rappelés ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception (1), à (identité et adresse du prêteur).

Je soussigné (*),, déclare renoncer à l'offre de crédit de (*)
..... euros que j'avais acceptée le (*) pour l'acquisition de (*) (2)
..... (précisez le bien acheté ou le service fourni) chez (*) (2)
..... (vendeur ou prestataire de services, nom et ville).

Date et signature de l'emprunteur (et du co-emprunteur le cas échéant).

(*) Mention de la main de l'emprunteur. (1) Mention facultative. (2) Lorsque le crédit sert exclusivement à financer la fourniture de biens particuliers ou la prestation de services particuliers, mentionnés par le contrat de crédit.

La copie du formulaire de rétractation est adressée simultanément au vendeur,

ANNEXE 4 – FORMULAIRE DE RETRACTATION VENTE A DISTANCE

Annexe à l'article R 221-1 du Code de la consommation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de 25 Quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie, test@orderingsystem.com :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.